**La politique cinématographique de l’Etat du Cameroun de 1962 à 1973 : entre prise de conscience et balbutiements**

**Cameroon’s cinematographic policy from 1962 to 1973: Between awareness and stuttering**

**TAYONG FOTSA Jospin Odilon**

Doctorant en Histoire

Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

Université de Yaoundé 1

Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives

Cameroun

**Date de soumission** : 11/01/2025

**Date d’acceptation** : 27/02/2025

**Pour citer cet article** :

TAYONG FOTSA. GO (2025) « La politique cinématographique de l’Etat du Cameroun de 1962 à 1973 : entre prise de conscience et balbutiements. », Revue Internationale du chercheur «Volume 6 : Numéro 1» pp : 963 - 977

**Résumé**

Le 1er janvier 1960, le Cameroun oriental autrefois sous administration française devint indépendant. En tant qu’Etat souverain, il avait désormais la capacité de définir les grandes orientations politiques, économiques et socioculturelles devant faciliter et accélérer son développement. C’est dans ce contexte que les pouvoirs publics prirent conscience des multiples potentialités du cinéma. Pour le structurer, une politique cinématographique embryonnaire était alors implémentée. Le fondement de cette stratégie résidait dans la création d’institutions spécialement dédiées à la promotion du septième art. Cette politique prit réellement forme avec la création, dès 1962, du premier organisme cinématographique national. De même, la plus importante de ces institutions était le Fonds de Développement de l’Industrie Cinématographique (FODIC) qui vit le jour le 27 octobre 1973. Cependant, entre les deux périodes, plusieurs initiatives étaient entreprises en vue de dynamiser la filière. Cet article se propose d’examiner les faits saillants de la politique cinématographique mise en œuvre par l’Etat du Cameroun entre 1962 et 1973.

**Mots clés** : politique cinématographique ; Cameroun-Actualités ; le Service du Cinéma ; la Direction de la Cinématographie ; films de propagande.

**Abstract**

On January 01rst 1960, East Cameroon, formerly under French administration, became independent. As a sovereign state, it now had the capacity to define the major political, economic and socio-cultural orientations that would facilitate and accelerate its development. It was in this context that the public authorities became aware of the multiple potentials of the Movie industry. To structure it, an early-stage film policy was implemented. The basis of this strategy was the creation of institutions specifically dedicated to the promotion of the seventh art (filmmaking). This policy really took shape with the creation of the first national film body in 1962. The most important of these institutions was the Film Industry Development Fund (FODIC in French), which was birthed on October 27th 1973. However, between the two periods, a number of initiatives were undertaken to boost the industry. This article examines the highlights of the film policy implemented by the State of Cameroon between 1962 and 1973.

**Key words:** cinematographic policy; Cameroon-news; Film Service; Directorate of Cinematography; propaganda films.

**Introduction**

Le cinéma qu’il convient de qualifier de camerounais naquit dans les années 1960 (Gardies, 1989). Il s’agit en réalité d’un cinéma fait par les réalisateurs camerounais et pour les cinéphiles locaux. Les cinéastes ont en effet repris la caméra autrefois entre les mains du colon, pour montrer la diversité culturelle camerounaise, le paysage, la nature, la recherche de l’harmonie sociale autour des arbres à palabres et la primauté de la famille. Toutes ces potentialités étaient reléguées au second plan par le cinéma colonial. Le septième art camerounais de l’indépendance, embryonnaire, car étant à ses débuts, était une manière pour les réalisateurs, de reconquérir et valoriser un Cameroun dénaturé et dépeint par les caméras franco-britanniques (Fouhba, 2016).

La vitalité d’une industrie cinématographique dépend de l’Etat qui encadre la filière au travers de quatre piliers que sont : la tutelle, l’impulsion, la hiérarchisation et la structuration. (Eloundou, 2021). Les pouvoirs publics camerounais, conscients des enjeux importants gravitant autour de la filière cinématographique, entreprirent de l’encadrer (Angoua Nguea & Bell Yembel, 2020). C’est dans l’optique de structurer le secteur cinématographique national qu’une politique cinématographique a été mise en œuvre. Dans le cadre de cette réflexion, la principale question qu’il convient de se poser est la suivante : quel est le fondement de la politique cinématographique implémentée par l’Etat du Cameroun entre 1962 et 1973 ?

Pour répondre à cette interrogation, la méthode historique classique a été utilisée. Celle-ci repose sur deux axes à savoir la collecte et le traitement des données issues de différentes sources notamment, secondaires et numériques. C’est dans les centres de documentation de la ville de Yaoundé et en ligne que la collecte des informations a été rendue possible. Une fois les sources évoquant implicitement ou explicitement la politique cinématographique de l’Etat du Cameroun ciblées, il était alors impérieux de consigner les informations essentielles dans un bloc-notes apprêté à cet effet. Grâce à l’analyse, la confrontation et l’interprétation des informations glanées de toutes ces sources, la vérité historique a jailli.

Les trois structures cinématographiques créées par les pouvoirs publics camerounais entre 1962 et 1973 sont : Cameroun-Actualités, le Service du Cinéma et la Direction de la Cinématographie. Dans le cadre de cette réflexion, il est question de présenter de façon détaillée l’apport de ces trois structures à l’éclosion d’un cinéma typiquement camerounais.

1. **Cameroun-Actualités : une structure cinématographique ambitieuse**

Une fois le continent noir libéré, les nouveaux Etats souverains dont le Cameroun, prirent conscience de l’impact des images. Pour mieux contrôler les images consommées par les populations, les pouvoirs publics créèrent une structure cinématographique devant se substituer au Service du Cinéma Colonial. C’est dans ce contexte que fut mis sur pied Cameroun-Actualités. La naissance de cette dernière marquait véritablement le début de la politique cinématographique de l’Etat. Cette structure avait des objectifs précis et avait financé la réalisation de quelques films.

* 1. **Cameroun-Actualités : des objectifs précis**

Cameroun-Actualités était l’une des premières manifestations de l’intérêt que l’Etat accordait au cinéma national. En effet, de la période coloniale jusqu’en 1990, la télévision n’était guère répandue au Cameroun. Pour informer les citoyens, les pouvoirs publics assignèrent à Cameroun-Actualités, la tâche essentielle de produire des images à diffuser en salle de cinéma. C’étaient en réalité des films d’une durée moyenne de 13 minutes projetés en première partie dans les salles obscures parce qu’il fallait faire circuler l’information au plus grand nombre (Yadia, 2018).

Cameroun-Actualités se chargeait d’abord de la production de tous les films cinématographiques quelle que soit leur nature : leur vente, leur location ou distribution, leur exploitation, soit par voie de projection dans les salles, soit à la télévision, soit par tout autre moyen. A côté de la production, la structure devait ensuite promouvoir l’exploitation de l’ensemble des films réalisés sur le territoire. Enfin, cette institution visait également la participation, directe ou indirecte, à toutes opérations commerciales et industrielles, notamment dans le domaine du cinéma. Cela pouvait s’effectuer par la création de sociétés sans apport de capital, l’abonnement, l’achat de billets ou de droits sociaux, des fusions, des associations ou des participations, ou de tout autre moyen. En général, cela englobait toutes les transactions commerciales et financières qui rapportaient directement ou indirectement aux objectifs susmentionnés ou à d’autres objets similaires ou connexes (Nzoutap Yempmo, 2007).

En bref, les grandes missions de Cameroun-Actualités se résumaient non seulement à la production (financement) et à la distribution (diffusion), mais aussi, à l’exploitation des films sur toute l’étendue du territoire national.

En ce qui concerne le management de cette institution, il faut dire que durant les deux premières années, c’est-à-dire entre 1962 et 1964, elle était uniquement gérée par des expatriés de nationalité française. Cette situation s’explique par le manque de cadres formés en la matière (Yadia, 2014). C’est à ce titre que l’Etat envoya en France un Camerounais, au nom de Jean Paul Ngassa, pour suivre une formation en administration cinématographique. De retour au Cameroun en 1965, c’est lui qui présida aux destinées de l’institution.

Si les images de Cameroun-Actualités étaient prises localement par des techniciens camerounais, elles étaient cependant montées dans les laboratoires de postproduction en France. Cet état de fait se justifiait par le manque de moyens logistiques que connaissait le Cameroun. Cette réalité n’était pas typiquement camerounaise, mais continentale. En effet, l’ensemble des Etats d’Afrique, surtout ceux au sud du Sahara, ne disposait pas de matériels cinématographiques appropriés en la matière. Malgré ce contexte, plusieurs projets de films étaient réalisés grâce aux financements exclusifs de Cameroun-Actualités.

* 1. **Cameroun-Actualités : quelques films financés**

L’objectif initial de l’organisation, dédié à la production des films, avait été atteint. C’est à ce titre que quelques films camerounais avaient été réalisés grâce au concours financier de Cameroun-Actualités. Il s’agit notamment des productions suivantes : « L’île mystérieuse », « L’odyssée du football camerounais », « Cameroun panorama », « Rythmes du Cameroun et Etat unitaire », « Le temps de l’unité », « Le Cameroun et les Nations Unies » et « *KNDP convention* » (Angoua Nguéa, 2012).

Tous les films produits par Cameroun-Actualités visaient l’atteinte de plusieurs objectifs qui, eux-aussi, s’inscrivaient dans la logique des politiques cinématographiques des grandes puissances occidentales. En effet, dès le XXe siècle, le cinéma était de plus en plus sollicité par les politiques à des fins de propagande. C’est la raison pour laquelle, le film était l’instrument privilégié que les nazis utilisaient afin de propager leur idéologie (Ferro, 1993).

Il est alors aisé de saisir la réalité selon laquelle le septième art n’a pas qu’une fonction ludique et divertissante ; il vise également des objectifs d’information et d’influence idéologique, car l’image a un pouvoir exceptionnel sur les masses populaires qui se laissent davantage influencer par celle-ci, que par tout autre moyen de communication (Fulchignoni, 1969).

Pour revenir au cas précis du Cameroun, il est nécessaire de préciser que le premier président de la république, Ahmadou Ahidjo, entretenait une relation particulière avec le cinéma. C’est un moyen de divertissement et de communication qu’il affectionnait particulièrement. Cette passion pour le septième art se justifie par le fait qu’il y avait au sein du palais présidentiel, une salle de cinéma équipée de projecteurs de 16 et 35 mm. Ladite salle accueillait deux séances de projection chaque semaine. La première qui se tenait tous les mardis, était réservée au Chef de l’Etat et aux membres de sa famille, alors que la deuxième, qui avait lieu tous les jeudis, était ouverte à certains membres de la haute administration (Bell Yembel, 2023).

Le premier gouvernement camerounais n’avait point hésité à s’approprier les images cinématographiques pour illustrer sa vision et son idéologie à l’écran. En réalité, avec Cameroun-Actualités, il s’agissait particulièrement de confectionner et de diffuser dans les salles de cinéma, les faits de la vie de l’Etat camerounais, notamment les déplacements du Président de la République et les grandes réalisations infrastructurelles effectuées par l’Etat. Le premier gouvernement camerounais, tout comme l’ex-puissance coloniale à qui il avait succédé, portait, pour justifier son règne, l’émergence et la prospérité sur les écrans (Tsogo Momo, 2017).

S’agissant précisément des films financés par Cameroun-Actualités, il est important de souligner qu’il s’agissait en réalité des courts métrages à la commande de l’Etat camerounais. Dans ce contexte, une pause pour examiner le contenu de ces films s’avère indispensable. Ainsi, « L’île mystérieuse » présente le Cameroun comme un pays particulier avec des richesses impressionnantes. Quant au court métrage intitulé « L’odyssée du football camerounais »,il montre l’aventure du football camerounais dans toute sa splendeur. En ce qui concerne le film « Cameroun panorama », il fait une présentation générale du Cameroun, en insistant sur les aspects attractifs du territoire. Le film « Rythmes du Cameroun et Etat unitaire » décrypte les danses folkloriques nationales et donne à voir les réalisations économiques et sociales du Cameroun. « Le temps de l’unité »présente le processus ayant conduit le pays à l’unité, et décrit le caractère uni du pays à cette époque précise. En ce qui concerne le court métrage « Le Cameroun et les Nations Unies »,il passe en revue les liens historiques que le Cameroun a toujours entretenus avec l’instance internationale qu’est l’Organisation des Nations Unies (ONU). Enfin, le film « *KNDP convention* »s’intéresse à l’histoire politique du Cameroun occidentale, précisément au processus ayant conduit à l’adoption de la convention du KNDP, parti dont le leader était John Ngu Foncha.

Après décryptage de ces films, il convient de conclure que Cameroun-Actualités était un organisme créé pour promouvoir et véhiculer le rêve camerounais à travers les images mobiles et sonorisées. Mieux encore, il s’agissait des films de propagande au service de l’ordre dirigeant. En un mot, c’étaient des actualités qui magnifiaient le Président au pouvoir et blanchissaient la main dirigeante française sur le pays (Yadia, 2018). Le contexte s’y prêtait également, car à cette période indiquée, le pays était administré par un régime autoritaire.

En outre, la plupart des cinéastes qui désiraient obtenir des financements pour la réalisation de leurs projets de film, devaient se rassurer que ceux-ci étaient en droite ligne avec la philosophie politique des pouvoirs publics. De même, tous ceux qui portaient des projets de films qui vantaient les mérites de l’Etat, avaient une certaine facilité à obtenir des fonds auprès de Cameroun-Actualités. Dans ce contexte, Stéphan Sab Atam pourrait être qualifié de « cinéaste du gouvernement d’Ahidjo », car il était le réalisateur ayant reçu le plus de financements pour la réalisation de ses films (Tayong Fotsa, 2021).

Dès l’indépendance, le secteur cinématographique des pays africains comme le Bénin et le Cameroun manquaient cruellement de ressources et de soutien gouvernemental (Nakou et al., 2023). Cependant, parmi les cinéastes, une élite avait tout de même la capacité d’obtenir des pouvoirs publics, des subventions nécessaires à la réalisation de leurs films. Les films qu’ils réalisaient étaient effectivement des commandes, mieux encore, des films de propagande.

En même temps, tout projet de film qualifié de « subversif » ne pouvait en aucun cas bénéficier d’un financement de Cameroun-Actualités et encore moins être projeté en salle une fois sa réalisation terminée. La Commission de Contrôle instituée par l’Etat avait pour mission d’empêcher qu’une certaine catégorie de films ne soit projetée dans les salles obscures.

Au regard de ce qui vient d’être développé, il est évident de conclure qu’en dépit du fait que Cameroun-Actualités était censé produire « tous les films cinématographiques de quelques natures qu’ils soient », cette structure s’était uniquement chargée de financer une typologie de films, notamment des propagandes au service de l’ordre dominant (Nzoutap Yempmo E, 2010). Outre la structure Cameroun-Actualités, l’Etat avait également mis sur pied une autre institution cinématographique connue sous le nom de Service du Cinéma.

1. **Le Service du Cinéma : une structure cinématographique camerouno-camerounaise**

Le Service du cinéma était la seconde structure cinématographique que les pouvoirs publics camerounais avaient mis sur pied, sept ans après l’indépendance du pays, soit en 1967(Tayong Fotsa, 2019). Il visait plusieurs objectifs. Comme la structure Cameroun-Actualités, il avait financé une minorité de projets de films.

* 1. **Le Service du Cinéma : des objectifs minimes**

Le Service du Cinéma était la première structure purement camerounaise que les pouvoirs publics avaient créé en vue de promouvoir la filière cinéma. En effet, la spécificité de Cameroun-Actualités résidait dans le fait qu’elle était une institution à capitaux mixtes, c’est-à-dire qu’elle était à la fois financée par l’Etat du Cameroun et la France. A *contrario*, le Service du Cinéma était un organisme mis sur pied par l’Etat et rattaché au Ministère de l’Information et de la Culture (Yadia, 2014).

Ses objectifs principaux consistaient à mettre en œuvre la politique cinématographique de l’Etat du Cameroun d’une part, et à surveiller les activités relatives à l’exploitation cinématographique sur tout le territoire national grâce à des inspections régulières des salles de cinéma d’autre part (Yempmo Nzoutap, 2010).

En ce qui concerne le management de cette institution, il est important de relever qu’à sa tête, se trouvait Stéphan Sab Atam. Sa place de leader de ladite structure n’avait pas toujours fait l’unanimité en raison de son profil. Cela signifie que le manque de cadre en matière de gestion cinématographique, qui avait caractérisé la première structure cinématographique, s’était également reproduit avec le Service du Cinéma. Ainsi, par manque de main-d’œuvre qualifiée et mû par une volonté de se départir du système de travail « exogène » de Cameroun-Actualités, l’État se vit dans l’obligation de recruter le photographe et projectionniste Stephan Sab Atam. Ce Camerounais qui travaillait pour les missionnaires, était doté de quelques notions en techniques de prise de vues, sans pour autant être cinéaste (Yadia, 2014). Comme la structure Cameroun-Actualités, le Service du Cinéma a participé financièrement à la réalisation de quelques productions filmiques.

* 1. **Les films financés par le Service du Cinéma**

Quatre films camerounais avaient été financés par le Service du Cinéma. Le premier s’intitulait « Dix ans de liberté et de progrès »réalisé en 1970. Le second quant à lui avait pour titre « Une nation est née » réalisé la même année que le premier. L’avant dernier s’intitulait « A travers le Cameroun Occidental »,sorti en 1971.Quant au quatrième, il était également produit en 1971 et avait pour titre « Visage du Cameroun : Province du Littoral » (Tayong Fotsa, 2019).

Il est aisé de remarquer qu’à l’image de la structure Cameroun-Actualités, le Service du Cinéma avait surtout financé des films à caractère idéologique. Ainsi, de Cameroun-Actualités au Service du cinéma, une constance demeure : tous les films produits étaient des propagandes au service soit de la métropole, soit du nouvel exécutif (Yadia, 2014).

En général, ces films qui avaient reçu l’aide financière du Service du Cinéma, présentaient le Cameroun sous un angle de prospérité et de progrès. A ce propos, le film documentaire « Dix ans de liberté et de progrès » vantait le Cameroun qui gravit des échelons sur les plans de la liberté, du progrès économique, politique et socioculturel dix ans après son indépendance. Quant au court métrage « A travers le Cameroun Occidental », il faisait une présentation panoramique du Cameroun anglophone, de même pour le film « Visage du Cameroun : Province du Littoral », qui présentait la Province du Littoral dans sa grande diversité. Pour ce qui est du film « Unenation est née », il présentait les différentes phases historiques au terme desquelles le Cameroun vit le jour en tant qu’entité politique souveraine. Il célébrait par ailleurs le dixième anniversaire de l’indépendance du Cameroun. Le Tableau suivant récapitule l’ensemble des films financés par le Service du Cinéma.

**Tableau** : Récapitulatif des films financés par le Service du cinéma

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Titre de films** | **Nature du film** | **Réalisateur** | **Année de sortie** |
| « Dix ans de liberté et de progrès » | Documentaire | Stéphan Sab Atam | 1970 |
| « A travers *le* Cameroun Occidental » | Documentaire | Stéphan Sab Atam | 1971 |
| « Visage du Cameroun : Province du Littoral » | Documentaire | Stéphan Sab Atam | 1971 |
| « Une nation est née » | Documentaire | Jean Paul N’gassa | 1970 |

**Source**: (Tayong Fotsa, 2021).

Ce tableau montre clairement qu’entre 1970 et 1971, le Service du Cinéma avait uniquement financé des films documentaires. Sur ces quatre productions, Stéphan Sab Atam en réalisa le plus grand nombre. Cela confirme une fois de plus l’idée évoquée supra, à savoir que ce réalisateur était littéralement un « cinéaste de palais ». La disponibilité des financements incita ce cinéaste à produire autant de films en quelques années seulement. Avec le Service du Cinéma, l’Etat du Cameroun n’avait pas perdu son habitude, qu’était celle de ne financer que des films de propagande (Yadia, 2018).

En 1971, les pouvoirs publics dotèrent le Service du Cinéma d’une cellule dénommée Commission Nationale de Contrôle (CNC). Celle-ci jouait le rôle de police du cinéma au Cameroun. En effet, cette institution cinématographique avait pour but de veiller à la qualité morale des films en exploitation sur l’ensemble du territoire (Yempmo Nzoutap, 2010).

Cette structure n’avait pas toujours fait l’unanimité parmi les cinéastes camerounais. Certains furent contraints de s’autocensurer par peur d’être censurés par la CNC. En principe, tous les films destinés aux salles de cinéma devaient renoncer à faire la promotion de la violence, de la sexualité précoce et des contrevaleurs (Ngansop, 1987). A côté du Service du Cinéma, une autre structure dénommée Direction de la Cinématographie avait également été créée afin de dynamiser la filière cinéma.

1. **La Direction de la Cinématographie**

La Direction de la Cinématographie vit le jour en 1972. Sa création s’inscrivait dans la continuité des autres structures en charge du secteur cinématographique (Soh, 2010). Avec des objectifs précis, cette institution avait contribué à la promotion du septième art camerounais.

* 1. **Les objectifs de la Direction de la Cinématographie**

Il est important de relever que la Direction de la Cinématographie était placée sous la supervision du Ministère de l’Information et de la Culture. En plus de définir et de soutenir la production, la distribution et l’exploitation cinématographique, elle s’était par ailleurs chargée du contrôle de la moralité des films diffusés au Cameroun. Cette structure cinématographique avait plusieurs objectifs.

Le premier de ses objectifs était inhérent à la définition des stratégies de développement de la cinématographie et des productions audiovisuelles. Ainsi, il revenait à cette institution de proposer à l’Etat, des pistes devant concourir à la promotion du secteur audiovisuel en général et cinématographique en particulier. En outre, elle avait pour vocation ultime de soutenir financièrement la production audiovisuelle et cinématographique. En effet, pour que les réalisateurs puissent faire des films de qualité, il était nécessaire d’avoir une politique étatique de soutien aux professionnels, ceci parce que très peu de réalisateurs disposaient de moyens suffisants pour la viabilisation de leurs projets de films. De plus, la Direction de la Cinématographie avait également pour objectif de contrôler les professions et activités cinématographiques et audiovisuelles. Le métier de cinéaste n’était pas toujours exercé par des professionnels. C’est pourquoi, à travers cette structure, il était question de veiller à ce que seuls les professionnels du secteur puissent exercer ce métier. Par ailleurs, par la création de cette Direction, l’ambition était de mettre en place et d’animer des structures susceptibles de favoriser le développement de l’art, du commerce et de l’industrie cinématographique en liaison avec les administrations concernées sans oublier le suivi de la gestion de la cinématographie nationale, des archives filmées et audiovisuelles. Enfin, cette structure devait faire la promotion de la coopération internationale dans le domaine du cinéma et des productions audiovisuelles. Elle devait également produire des rapports avec les fédérations et associations spécialisées, en liaison avec la division des études et de la coopération (Tayong Fotsa, 2021).

En somme, la Direction avait de nombreuses missions visant à garantir un avenir radieux au cinéma camerounais. C’est ainsi qu’elle avait contribué à l’épanouissement du secteur cinématographique national.

* 1. **La Direction de la Cinématographique et l’activité cinématographique nationale**

La Direction de la Cinématographie était également l’une des structures créées par l’Etat, afin d’accompagner l’activité cinématographique au Cameroun. La naissance de cette structure témoigne de l’intérêt que le gouvernement avait toujours attaché au septième art. Ses services étaient décentralisés. Il existait dans chaque province un Centre de la Cinématographie placé sous l’autorité du Délégué Provincial de l’Information et de la Culture. Il faut cependant relever que ces Centres Régionaux s’occupaient davantage du contrôle des salles de cinéma que de la vulgarisation d’un cinéma authentiquement national (Ngansop, 1987).

Pour terminer, il convient de souligner le fait que la Direction de la Cinématographie n’avait pas à proprement parler, participé à la réalisation des films. Elle avait plus concentré son attention sur le contrôle des salles de cinéma, en veillant précisément à leur hygiène, et davantage, à la moralité des films qui y étaient projetés.

**Conclusion**

Au terme de cette étude qui s’est donnée pour ambition de présenter la politique cinématographique implémentée au Cameroun entre 1962 et 1973, il en ressort que dès son indépendance, le jeune Etat prit conscience de l’importance du cinéma. C’est la raison pour laquelle, un certain nombre d’actions étaient posées afin de le structurer. C’est dans ce contexte que des institutions spécialement dédiées au cinéma furent créées : tel était en réalité le fondement de la politique cinématographique mise en œuvre par les pouvoirs publics aux premières heures de l’indépendance.

La première institution cinématographique créée était Cameroun-Actualités (1962), la seconde le Service du Cinéma (1967) et la troisième, la Direction de la Cinématographie (1972). Les deux premières structures avaient ceci de particulier qu’elles avaient financé la production de quelques films d’actualités qui étaient diffusés dans les salles de cinéma avant la projection de toute fiction. De plus, elles avaient également subventionné la réalisation des documentaires relatifs à la prospérité affichée ou supposée du Cameroun. C’est à juste titre que ces productions avaient été qualifiées de films de propagande au service de l’Etat.

Si la dernière institution cinématographique n’avait pas financé la réalisation de films, elle avait néanmoins veillé à la moralité des films diffusés dans les salles de cinéma, alors répandues sur l’ensemble du territoire national. *Grosso modo*, les orientations de la politique cinématographique de l’Etat du Cameroun entre 1962 et 1973 se résumaient d’une part en la création des structures de gestion du cinéma national et en la garantie de la probité des films projetés dans toutes les salles obscures d’autre part.

Cet article sur la politique cinématographique de l’Etat du Cameroun des premières heures de l’indépendance a ceci de particulier qu’elle aborde un objet inhabituel de la recherche historique au Cameroun. Le cinéma est en effet l’un des parents pauvres de l’historiographie camerounaise. Cette réflexion permet de comprendre que depuis des décennies, le cinéma occupe non seulement une place majeure dans les stratégies d’affirmation et de développement des pouvoirs publics camerounais mais aussi, elle permet d’appréhender la psychologie du financement des premiers films camerounais. Ces productions n’avaient guère une finalité commerciale, mais propagandiste. Mieux encore, les films financés par l’Etat du Cameroun entre 1962 et 1973 étaient des instruments d’influence idéologique au service de l’Etat du Cameroun.

Cette recherche a souffert d’un problème particulier, notamment l’accès à certaines sources d’information (les archives). Entrer en possession des notes d’archives inhérentes au cinéma au camerounais et plus encore à la politique cinématographique de l’Etat du Cameroun entre 1962 et 1973, a été un véritable parcours du combattant. Ce travail a été réalisé à partir d’une maigre documentation disponible et accessible.

En dernière analyse, sur la période étudiée, la politique cinématographique de l’Etat du Cameroun s’est illustrée par son caractère embryonnaire, car elle avait concentré son attention sur le financement des courts métrages et de quelques documentaires, au détriment d’autres catégories filmiques. Il faut cependant attendre l’année 1973 pour voir évoluer la vision cinématographique des pouvoirs publics camerounais. Dès cette période, la filière cinématographique nationale gagna en maturité avec la création du Fonds de Développement de l’Industrie Cinématographique (FODIC). C’est d’ailleurs avec cette institution cinématographique que la filière connut ses moments de gloire. C’est dire que la politique cinématographique de l’Etat du Cameroun est loin d’être une réalité statique, mais en perpétuelle mutation.

**Bibliographie**

1. Angoua Nguea, A. (2012). Repenser la production cinématographique au Cameroun. Editions L’Harmattan.
2. Angoua Nguea, A & Bell Yembel J. M. Le cinéma camerounais à l’ère du numérique. Editions L’Harmattan.
3. Bell Yembel, J. M. (2023). Le cinéma Camerounais et la problématique de sa réindustrialisation. Editions Connaissances et Savoirs.
4. Ferro, M. (1993). Cinéma et Histoire. Editions Gallimard.
5. Fouhba, H. (2016). Les salles de cinéma au Nord-Cameroun. Des implantations aux transformations, Editions Ifrikiya.
6. Fulchignoni, E. (1969). La civilisation de l’image. Editions Payot.
7. Eloundou, L. E. (2021). La politique cinématographique de l’Etat du Cameroun de 1988 à 2020. Entre fulgurances, errances et dissonances, Editions Connaissances et Savoirs.
8. Gardies, A. (1989). Cinéma D’Afrique Noire francophone. L’Harmattan.
9. Nakou Zinsou, D. et al. (2023). Contribution et expérience des imaginaires de l’entreprenariat de plateformes des industries cinématographiques au Bénin : une approche qualitative. Revue Francophone, 1 (1), 10-11.
10. Nzoutap Yempmo, E. (2007). La diffusion du film francophone camerounais : réalité et perspectives. [Mmémoire de Master en arts du spectacle et cinématographie, Université de Yaoundé I].
11. Soh, C. (2010). Le cinéma de Daniel Kamwa. Parcours esthétique et identitaire. Editions L’Harmattan.
12. Tayong Fotsa, J. O. (2019). Naissance et évolution des salles de cinéma à Yaoundé, 1950-2019, [Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Université de Yaoundé I].
13. Tayong Fotsa, J. O. (2021). L’appui de l’Etat et de la France au développement du cinéma au Cameroun (1960-2018). [Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I].
14. Tsogo Momo, M. N. (2017). De l’appropriation ou non de l’émergence dans les films camerounais. Afrique et Développement. XLII (4), 53-54.
15. Yadia, C. B. (2014). Le financement de l’industrie cinématographique au Cameroun : histoire, problèmes et perspectives. [Mémoire de Master en Arts du Spectacle et Cinématographie, Université de Yaoundé I].
16. Yadia, C. B. Histoire et évolution des structures de financement du cinéma camerounais depuis : la politique de financement du cinéma camerounais par l’Etat du Cameroun, In Fofie, J. R (2018). Visages du cinéma camerounais, Editions Ifrikiya, 120-122.